



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



La Section EGPA du collège Anne Frank est habilitée à recevoir la part dite « hors quota » directement versée par les entreprises aux établissements bénéficiaires. Cette contribution ciblée correspond au 13% de votre taxe d'apprentissage due.

Nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous qui nous permettront de vous transmettre un **reçu libératoire** justifiant votre versement.

Les élèves de la Section EGPA et l'ensemble du personnel de l'établissement vous remercient par avance de votre précieux soutien.

VOTRE ENTREPRISE :

- Raison sociale :
- N° de SIRET :
- Adresse :
- Code postal / Ville :
- Contact :
- Fonction :
- Téléphone : / / /
- Courriel :@.....

Signature et cachet de l'entreprise

VOTRE VERSEMENT :

Montant du versement :

Mode de paiement :

- Par chèque à l'ordre du collège Anne Frank**
- Par virement, en date du au collège Anne Frank (Cf RIB ci-dessous)**
Mentionner TA 2022 + nom entreprise dans le libellé du virement

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	01000	00001006047	10	TPBOURG		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1010	0000	0010	0604	710
						TRPUFR P1

Contact collège :

- Laurence Villeneuve, directrice adjointe chargée de la Section EGPA
- Elise BOYENVAL, Adjointe gestionnaire Collège Anne Frank

Tel : 04 78 55 27 89 / 04 78 55 87 65
intendant.0010964t@ac-lyon.fr
segpa.0010964t@ac-lyon.fr